

République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 4 novembre 2019

Compte-rendu

L'an deux mille dix neuf, le quatre novembre, le Bureau Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 25 octobre 2019, s'est réuni en séance plénière à Salle du Conseil CDC sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, René ESCLOUPIER, Annie POINOT-RIVIERE, Serge MARCOUILLE, Jean-Claude DRAHONNET, Jacques ROUX, Corinne ETOURNEAU-GREGOIRE, Alain VILLENEUVE, Jacques CHAMPENOIS, Maurice PERRIER, Martine LANCIANI, Micheline BERTHELOT, Pierre DENECHERE, Claude PILET, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Anne DELAUNAY, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Marie-Claude CHIRON

Absents :

Emmanuelle CAIVEAU, Joël WICIAK, Patrick XICLUNA, Virginie LUCQUIAUD, Frédéric EMARD, Laurent BOUILLE, Pierre-Yves ANDRE

Secrétaire de séance :

Madame Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud, GENEAU David, GUIBERTEAU Cécilia, HOUET Patricia, BEBIEN Marie Paule, SERRA Johanna, MELLAH Nadia

Nombres de membres :

En exercice : 30

Présents : 23

Votants : 23

Pouvoirs : 0

Rappel de l'ordre du jour :

- Enfance-Jeunesse..... 3
 - Autorisation de répondre à l'appel à projet de l'Etat en vue d'une nouvelle labellisation du Bureau d'Information Jeunesse..... 3
- Culture..... 4
 - Complexe cinématographique - Acquisition de la parcelle..... 4
- Animations locales..... 5
 - Spectacle de Noël des centres de loisirs et structures enfance/jeunesse partenaires..... 5

Enfance-Jeunesse

Autorisation de répondre à l'appel à projet de l'Etat en vue d'une nouvelle labellisation du Bureau d'Information Jeunesse

Le service jeunesse gère un Bureau d'Information Jeunesse (BIJ), situé à Saint-Jean d'Angély, à l'espace Porte de Niort. Celui-ci, en son temps, a été labellisé pour une durée indéterminée. Le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 indique les nouvelles conditions de labellisation.

Les grands principes :

- Garantir une information objective
- Accueillir tous les jeunes sans distinction (11 à 29 ans)
- Proposer une information personnalisée relative aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire
- Offrir gratuitement des conditions matérielles, des modalités d'information et des services adaptés aux besoins de la jeunesse
- Dispenser une information, de manière professionnelle, par des personnels formés à cet effet, dans le cadre des réseaux régionaux, nationaux et internationaux de l'Information Jeunesse
- Organiser avec les services de l'État l'évaluation de l'activité de la structure

Les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale suivent les nouvelles modalités de labellisation. Le dépôt du dossier doit s'effectuer au plus tard en début d'année 2020.

Compte-tenu qu'il existe un seul BIJ au sein de Vals de Saintonge Communauté, il est proposé de travailler sur une itinérance de l'Information Jeunesse.

La manière de se procurer l'information a profondément évolué en quelques années et s'est fortement dématérialisée.

Le travail autour de l'Information Jeunesse a ainsi largement évolué. Il s'agit aujourd'hui :

- D'orienter les jeunes vers les sources fiables
- D'accompagner les jeunes dans le décryptage des ressources numériques pour leur permettre un accès à des informations fiables
- D'informer et d'accompagner les jeunes, développer une relation sécurisée avec Internet, notamment via les réseaux sociaux

L'action de prévention labellisée « promeneurs du net », initiée par la CAF et réalisée par l'équipe jeunesse de la collectivité, auprès des jeunes, permet d'aborder ces problématiques.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire après avis favorable de la commission enfance jeunesse réunie en séance du 24 septembre 2019 :

- de l'autoriser à répondre à l'appel à projet en vue d'une nouvelle labellisation,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Culture

Complexe cinématographique - Acquisition de la parcelle

Par délibération du 11 février 2019, le Conseil Communautaire approuvait la cession entre Vals de Saintonge Communauté et la Ville de Saint-Jean d'Angély à l'Euro symbolique du terrain nécessaire à la construction du complexe cinématographique.

La Ville de Saint-Jean d'Angély a également, par délibération du 6 juillet 2017, accepté de céder à Vals de Saintonge Communauté la parcelle nécessaire à la construction de cet équipement à l'Euro symbolique.

Le projet de construction de ce complexe cinématographique porte sur un équipement de 3 salles à Saint-Jean d'Angély sur la parcelle AK 112, située 1 rue Laurent Tourneur, d'une contenance de 3653 m².

Les études techniques étant désormais finalisées, l'ensemble de la parcelle sera nécessaire pendant la durée des travaux, à la fois pour la construction elle-même mais aussi la circulation des engins de chantier, le stockage des matériaux, etc. Aussi, il est proposé d'acquérir la totalité de la parcelle en amont des travaux pour des raisons juridiques.

Les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle AK 112 nécessaire à la construction du complexe cinématographique à la Ville de Saint-Jean d'Angély, à l'Euro symbolique,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Animations locales

Spectacle de Noël des centres de loisirs et structures enfance/jeunesse partenaires

Le spectacle de Noël, organisé par Vals de Saintonge Communauté et ses services en collaboration avec les centres de loisirs et les structures enfance/jeunesse partenaires, permet aux professionnels du territoire de mieux se connaître mais aussi de poser un cadre de travail commun à l'occasion de ce temps fort en direction des enfants et des familles.

En 2018, cette manifestation a accueilli 360 spectateurs.

Objectifs généraux

- Réunir les enfants et les professionnels des structures enfance/jeunesse de la Communauté de communes autour d'un temps fort annuel,
- Favoriser la mixité sociale dans le cadre d'une manifestation culturelle,
- Développer le partenariat sur le territoire,
- Sensibiliser le public à la culture par un accompagnement adapté,
- Favoriser chaque année la découverte de différentes disciplines artistiques.

Public cible

- Enfants âgés de 6 à 11 ans inscrits dans les structures enfance/jeunesse partenaires (les enfants des établissements spécialisés peuvent être plus âgés),
- Parents des enfants inscrits dans les structures enfance/jeunesse partenaires.

Les partenaires

ALSH Aulnay de Saintonge, ALSH Loulay, ALSH Beauvais-sur-Matha, ALSH Saint-Hilaire de Villefranche, ALSH Saint-Savinien sur Charente, ALSH Tonnay-Boutonne, Association Beauief, Foyer Rural d'Aulnay de Saintonge, Foyer Rural de Loulay, Foyer Rural de Les Nouillers, Le Théâtre de l'Anaphore (Saint-Savinien sur Charente), Aide et soutien (Saint-Jean d'Angély), CIAS/ Accompagnement Social des Gens du Voyage, ITEP Fondation Robert (Saint-Jean d'Angély), IME La Vigerie (Saint-Savinien sur Charente), MECS de Chancelée (La Vergne), SOS Village d'Enfants (Beauvais-sur-Matha)

Le projet 2019

Le spectacle

Le spectacle choisi cette année est « **Semeurs de rêves** » de la **Cie Les vagabonds des étoiles**.

C'est l'histoire du village de Griseville ou plutôt de ses habitants. Les grisevillois avaient toutes sortes de croyances, de celles qui figent les pensées et les gens selon qu'ils soient hommes ou femmes, jeunes ou vieux, riches ou pauvres, à plume ou à fourrure.

Gare au grisevillais qui ose sortir du rôle qui lui est destiné !

Deux étrangers, deux semeurs de rêves vont s'installer à Griseville et bousculer le quotidien de ses habitants. Les enfants d'abord puis bientôt les plus grands vont interroger leurs croyances, briser les frontières, écouter leur cœur et prendre la route de leur plus grand rêve.

Après Loulay en 2014, Aulnay en 2015, Matha en 2016, Saint-Savinien en 2017 et à nouveau Aulnay en 2018, nous organiserons le spectacle de Noël 2019 dans la **salle du Foyer Rural de Loulay**.

Deux représentations sont programmées **le mercredi 4 décembre** : une à **15 h** et une à **19 h**.

Les ateliers de sensibilisation

En amont du spectacle, des ateliers de sensibilisation seront proposés aux publics des structures partenaires.

Ces 5 dernières années, plusieurs structures partenaires ont bénéficié d'une médiation avec les Compagnies invitées :

- Le Foyer Rural d'Aulnay et le Foyer Rural de Loulay en 2014
- Drôles en scène (Saint-Hilaire de Villefranche), l'Atelier de Théâtre et de Chant de Matha et Le Théâtre de l'Anaphore (Saint-Savinien sur Charente) en 2015
- L'IME La Vigerie (Saint-Savinien) et l'ITEP Fondation Robert (Saint-Jean d'Angély) en 2016
- L'ALSH de Saint-Savinien et la Maison d'enfants de Chancelée (La Vergne) en 2017
- L'ITEP Fondation Robert (Saint-Jean d'Angély) et la Maison d'enfants de Chancelée (La Vergne) en 2018

Le mardi 3 décembre, veille de la représentation, un atelier encadré par les artistes de la Cie Les vagabonds des étoiles sera proposé après la classe aux enfants de 2 structures partenaires.

Le mercredi 27 novembre, des professionnels des structures partenaires encadreront des séances de sensibilisation au spectacle invité en direction de groupes d'enfants âgés de 6 à 11 ans.

Le goûter de l'après-midi (16 h) et le buffet du soir (20 h)

Comme les années précédentes, il est convenu que chaque structure apporte gâteaux, boissons et tartes salées ou sucrées qui seront partagés avec les enfants, les parents, les professionnels des structures et les artistes après les représentations.

Des places réservées aux associations locales

Des associations du secteur de Loulay dont les activités touchent la tranche d'âge ciblée par le spectacle (6/11 ans) seront invitées à participer au projet.

Les conditions financières

Une participation financière de 3 € sera demandée aux structures partenaires autres que les centres de loisirs gérés par Vals de Saintonge Communauté. Les adultes qui encadreront les groupes recevront des invitations.

Les structures partenaires collecteront le paiement des places réservées par leur public respectif. Une facture sera éditée par la Communauté de Communes en fonction du nombre réel de places occupées lors des représentations et leur sera envoyée par le Trésor Public dans la deuxième quinzaine du mois de décembre.

La convention de partenariat

Les modalités de partenariat avec les structures enfance-jeunesse inscrites dans cette action, feront l'objet d'une convention avec la Communauté de communes.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de valider cette proposition de manifestation en direction des enfants et des familles,
- de valider la tarification proposée : 3 € la place,
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

La séance est levée à 10 h 30

***Le Président,
Jean-Claude GODINEAU***